

6e année — N° 139 — 30 mars 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

INFORMATIONS

ARAIGNEES ROUGES : Sur toutes essences, surtout pêcher et poirier, on trouve actuellement un grand nombre de petits œufs rouges ou rose vif de quelques dixièmes de millimètres de diamètre, bien visibles à l'œil nu lorsqu'ils se trouvent en amas importants vers les rides des pousses ou des bourses. Ce sont les œufs de divers tétranyques ou araignées rouges.

Les traitements d'hiver aux huiles d'anthracène jaune en détruisent un certain nombre, mais doivent être complétés par un traitement insecticide (soufre ou mieux parathions, oléoparathions ou, dans les limites légales et à titre expérimental, produits systémiques), au moment de l'éclosion de jeunes araignées, courant avril en général.

Un *bulletin* ultérieur signalera ces éclosions en temps utile.

COCHENILLES LECANINES : On trouve déjà dans certaines régions sur pêcher, abricotier et même poirier, sur le bois de l'année, de petites carapaces brun clair, brillantes, actuellement de 2 à 3 mm. de long et 1 mm. de large, avec le dos portant une nervure longitudinale assez marquée.

Il s'agit du bouclier d'une cochenille du genre lécanine. Cette cochenille, éclose en été, se fixe en automne pour sucer la sève et forme ce bouclier qui s'accroît avec l'insecte jusqu'à atteindre 6 à 7 mm. de long et 4 mm. de large et à l'abri duquel la femelle pond ses œufs vers juin ou juillet.

C'est une des deux lécanines que l'on trouve d'autre part sur la vigne et nous attirons spécialement l'attention de nos abonnés sur les traitement qui seront conseillés sur cette culture en temps opportun.

HISTEROPTERUM GRILLOIDES : Ce petit grillon au nom compliqué est l'auteur de ces petites **carapaces terreuses** de 5 mm. de long sur 3 de large, plus ou moins ridées en travers, que l'on trouve à la face inférieure des branches de nombreux arbres fruitiers. Ces carapaces sont des « oothèques » à l'abri desquelles les œufs de cet insecte se développent.

Nous tenons à rassurer nos abonnés : cet insecte est absolument inoffensif pour les arbres fruitiers.

ACCIDENTS DE VEGETATION SUR PECHERS : On rencontre actuellement sur pêchers trois catégories d'accidents dus à des traitements ou aux conditions climatiques :

— boutons floraux qui tardent à s'ouvrir, quelquefois roussis au sommet, ou même complètement arrêtés dans leur développement : symptômes de traitements d'hiver effectués trop tard ou avec des doses trop fortes de produits ;

— taches déprimées noirâtres, de contour et de dimension variables, auréolées de rouge violacé, sur le bois de l'année. A la différence du corynéum, cet accident n'affecte que localement le développement des boutons : troubles dus à des traitements d'automne au cuivre appliqués trop tôt, sur un bois mal aoûté ou sur des arbres ayant eu un regain d'activité, du fait d'un automne chaud et prolongé ;

— boutons à moitié gonflés mais desséchés et qui tombent très facilement : phénomène dû à un départ prématuré de la végétation à la suite des températures anormalement élevées du 25 novembre au 15 décembre, les boutons ayant été par la suite détruits par les froids intenses du début de février.

LEXIQUE

Complément au chapitre précédent.

ASQUES : Organes renfermés dans les périthèces et qui produisent chacun un nombre fixe (8 dans le cas de la tavelure) de spores ou **ascospores.**

SAPROPHYTES : Champignon ou bactérie qui ne se développe que sur de la substance végétale (ou animale) morte, soit naturellement (feuilles mortes, vieilles écorces, miellats), soit par suite d'une maladie ou d'un ravageur (le saprophyte est alors parasite secondaire).

LIGNICOLE : Se dit d'un parasite qui se développe au détriment du bois.

EPIPHYTIE : Propagation d'une maladie ou d'un ravageur sur un grand nombre de végétaux. A rapprocher d'épidémie et épizootie.

ORTHOPTERES : Classe d'insectes contenant les sauterelles, criquets, grillons, courtillières, etc...

SECRETION : Production par un insecte de tout produit liquide ou solide autre que les excréments. Le bouclier des cochenilles, la laine du puceron lanigère, le miellat (voir ce mot) des pucerons, le liquide irriteur de certains insectes, les oothèques (voir ce mot) des orthoptères sont des sécrétions.

MIELLAT : Sécrétion visqueuse rappelant le miel, par certains insectes, pucerons et psylles en particulier.

OOTHEQUE : Sécrétion ou construction à l'aide de débris végétaux ou minéraux, servant à protéger les œufs de l'insecte.

FAUNE : Ensemble des espèces constituant la population animale d'un lieu.

REGIONS NATURELLES

DEPARTEMENT DE LA DROME

PLAINE DE LA VALLOIRE y compris le versant nord des coteaux : région **121.**

VALLEE DU RHONE EN AMONT DE TAIN : Plaine et versants des coteaux donnant sur la vallée : région **122.**

VALLEE DU RHONE DE TAIN A LIVRON ET PLAINE DU VALENTINOIS : Entre le Rhône et une ligne Tain, Châtillon-Saint-Jean, Chabeuil, Upie, Etoile, Livron, coteaux au nord non compris : région **134.**

VALLEE DU RHONE EN AVAL DE LIVRON : Entre le massif de Marsanne et le Rhône jusqu'à l'Homme-d'Armes : région **132.**

BASSIN DE LA GALAURE, DE L'HERBASSE et affluents, collines et vallées entre les régions 121, 122, 124 et la limite du département de l'Isère : région **134.**

COTEAUX DE L'ERMITAGE ET DE LA BASSE-ISERE : Versant donnant sur la plaine du Valentinois des coteaux situés au nord de cette plaine : région **124.**

BASSE VALLEE DE L'ISERE : A rattacher désormais à la région **134.**

MASSIF DE MARSANNE : Hauteurs comprises entre les vallées du Rhône, de la Drôme, du Roubion et la route de Crest à Saoù (N. 538) au-dessus de 200 m. d'altitude : région **136.**

PLAINE DE MONTELIMAR : De l'Homme-d'Armes à Châteauneuf-du-Rhône et bassins du Roubion et de ses affluents jusqu'à 200 m. d'altitude : région **131.**

HAUTS BASSINS DU ROUBION ET DU JABRON (ou de Bourdeaux et de Dieulefit) au-dessus de 200 m. d'altitude : région **130.**

ROYANS : Bassin entre la limite du département de l'Isère et une ligne Pont-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire : région **126.**

REBORD OCCIDENTAL DU VERCORS : Entre la plaine du Valentinois (voir plus haut) et les premières forêts du Vercors (Monts du Matin) : région **135.**

COTEAUX AU NORD DE LA DROME : Entre la vallée de la Drôme et la plaine du Valentinois : région **125. Attention !** ce numéro était jusque-là affecté à la basse vallée de l'Isère.

VERCORS : Au-dessus de 400 m. d'altitude : région **127.**

BASSE VALLEE DE LA DROME : En aval de Crest, jusqu'à 200 m. d'altitude : région **133.**

BAS-DIOIS : Vallées de la Drôme et de ses affluents en amont de Crest, jusqu'à 400 mètres d'altitude : région **129.**

HAUT-DIOIS : Vallées de la Drôme et de ses affluents, au-dessus de 400 m. d'altitude : région **128.**

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

Dépôt légal nº 1240 ———— 1-1954
129784 - Imp. Réunies de Lyon - 3-1954